



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 29 mars 2023

OBJET :

DE-CDE-23-03-1-3) AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS
RELATIFS A DES MINI-SEJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS
MATERNELS DURANT LES VACANCES DE PRINTEMPS ET D'ETE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-neuf mars à dix-neuf
heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, Mme SÉGURET, M. TOURNE, M. MOULY, M. LEBEAU,
M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT,
Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE,
CATHERINE, SALOMEZ, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme GREINER, Mme ODDON,
Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ,
Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme BARRIERE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles d'organiser des mini-séjours pour les enfants des accueils de loisirs durant les vacances de printemps et d'été 2023 ;

Considérant les propositions faites par les associations Vacances Voyages Loisirs (VVL), Les Compagnons des Jours Heureux (CJH) et Les PEP Bourgogne Franche-Comté (PEP CBFC) ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve les contrats pour les mini-séjours suivants :

- du lundi 24 au vendredi 28 avril 2023 avec l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL), au centre d'hébergement de Tannerre-en-Puisaye (89350-Yonne) qui accueillera un groupe de 24 enfants et 4 adultes accompagnateurs, pour un montant total de 8 046 € nets de taxes.

- du lundi 10 au vendredi 14 juillet 2023 avec l'association Les Compagnons des Jours Heureux (CJH), au centre « Le Moulin de la Mulotière » à Bérou-La-Mulotière (28-Eure-et-Loir) qui accueillera un groupe de 24 enfants et 4 adultes accompagnateurs, pour un montant total de 5 068 € nets de taxes.

- du lundi 10 au vendredi 14 juillet 2023 avec l'association Les PEP Bourgogne Franche-Comté (PEP CBFC), au centre d'hébergement « Le Croux » à Saint-Léger-sous-Beuvray (71-Saône-et-Loire) qui accueillera un groupe de 24 enfants et 5 adultes accompagnateurs, pour un montant total de 6 098,30 € nets de taxes.

ARTICLE II : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer lesdits contrats, ainsi que tous les documents et actes en résultant.

ARTICLE III : Les dépenses seront prélevées sur les crédits du budget de la Caisse des écoles inscrits aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé